



Sainte-Sabine, le 6 mars 2018

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE SOLLICITE UN APPEL DE PROPOSITIONS POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

La proposition retenue sera régie comme un contrat de gré à gré et non comme une soumission par appel d'offres. Il n'est donc pas assujéti aux articles 935 et ss. du Code municipal du Québec.

LES PROPOSITIONS DEVRONT ÊTRE REÇUES À NOS BUREAUX AU PLUS TARD MERCREDI 28 MARS 2018 À 11H00. POUR ÊTRE PRÉSENTÉES À LA SÉANCE LE DU 3 AVRIL 2018 À COMPTER DE 20H00.

Les lieux des travaux sont :

- Cimetière situé sur le Rang de la Gare, près du Camping Caravelle
- Cimetière situé derrière l'édifice municipal, 185 rue Principale
- Édifice municipal, 185 rue Principale
- Musée École, 190 Rang Campbell
- Parc de la traverse piétonnière Ginette-S.-Mailloux située entre la rue Doyon et la rue Phoenix
- Piste cyclable (terrains situés sur le rang de la Gare ainsi que les bordures de chaque côté de la piste situé entre le rang de la Gare et de la rue André Nord), rang de la Gare
- Parc des Libellules, 125 rue Pierre

Exigences des travaux :

- Le contrat est d'une durée de un (1) an.
- L'entrepreneur sera payé en six (6) versements mensuels égaux débutant en mai et se terminant en octobre.
- Les travaux débutent au début de la pousse du gazon jusqu'à la fin de la pousse.
- La tonte du gazon est effectuée à chaque semaine. En cas de sécheresse une vérification est effectuée quand même chaque semaine pour vérifier l'état de la pousse.
- Les débris de tonte n'ont pas à être ramassés.
- Aucun débris de tonte sur les surfaces asphaltés et les trottoirs ne sera tolérés et devront être enlevés.
- Une attention particulière doit être portée pour ne pas blesser les arbres sur les terrains municipaux.
- Débroussaillage pour le découpage autour des monuments, arbres, clôtures, bâtiments et autres ne sera effectué qu'au besoin et selon la vitesse de la pousse de la végétation.
- Aucun découpage autour des jeunes arbres du Musée École s'il n'y a pas de zone de dégagement entre l'arbre et la surface gazonnée, de manière à prévenir les blessures aux arbres.
- Les feuilles mortes à l'automne n'ont pas à être amassées, cependant elles pourront être déchiquetées à l'aide du tracteur à gazon.
- Le déchargement de l'équipement au 185 rue Principale doit se faire dans la cour arrière ou du côté nord de l'édifice.
- L'entrepreneur devra fournir, avec sa proposition, une liste de l'équipement immatriculé à son nom et dont il est propriétaire et qu'il entend utiliser pour effectuer les travaux.
- L'entrepreneur devra fournir, avec sa proposition, une preuve qu'il détient une assurance responsabilité de 1 000 000\$.

Chantal St-Germain
Directrice générale



PRIX

SOUS-TOTAL	_____	\$
TPS (5%)	_____	\$
TVQ (9.975%)	_____	\$
TOTAL	_____	\$

Nom et adresse du proposeur :

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

_____ 2018
Date

Signature